

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 octobre 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi ~~04/10~~ 04/10/2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation : 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D 2024-35

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le conseil municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le 23 septembre 2024, la Trésorerie a présenté la demande en non-valeur suivante :

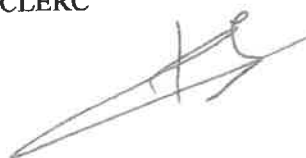
- Exercice 2024 – pour un particulier – produits divers – pour la somme de 0.90 € - motif : somme inférieure au seuil de poursuite

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte la mise en non-valeur de la somme de 0.90 €
- Charge Monsieur le maire de réaliser les opérations nécessaires

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 octobre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 04/10/2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation : 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

**D 2024-34 AVENANTS DE SOUS TRAITANCE POUR LES LOTS 2 ET 4 DU MARCHE DE CONSTRUCTION
DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise confie à une autre entreprise (appelée sous-traitant) la mission de réaliser pour elle une partie des actes de production et/ou de services dont elle demeure responsable. Le recours à la sous-traitance n'a pas d'incidence sur le coût des travaux.

Dans le cadre du marché de construction de la MAM, il présente les avenants de sous-traitance reçus pour deux lots :

- Les avenants de sous-traitance pour le lot 2 « démolition gros œuvre »
 - Entreprise SOBRAPI, pour les travaux d'isolation – montant 1 600.00 € H.T.
 - Entreprise Thiboud Guillaume, pour les travaux de pose de carrelage et chape fluide – montant de 7 725.00 € H.T.
- L'avenant de sous-traitance pour le lot 4 « étanchéité »
 - Entreprise TGS Etanch' pour la pose d'isolation et membranes d'étanchéité en toiture – montant 6 394.20 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les avenants de sous-traitance suivants pour le lot 2 « démolition-gros-œuvre »
 - Entreprise SOBRAPI, pour les travaux d'isolation – montant 1 600.00 € H.T.
 - Entreprise Thiboud Guillaume, pour les travaux de pose de carrelage et chape fluide – montant de 7 725.00 € H.T.
- Accepte l'avenant de sous-traitance pour le lot 4 « étanchéité »
 - Entreprise TGS Etanch' pour la pose d'isolation et membranes d'étanchéité en toiture – montant 6 394.20 € H.T.
- Autorise Monsieur le maire à signer les trois avenants de sous-traitance

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU